

Frises RH

Vous avez désormais la possibilité de visualiser l'année RH avec les grands temps de gestion sur l'intranet du rectorat :

<https://intranet.ac-bordeaux.fr/mon-annee-rh-298>

Cette frise a été présentée en groupe Blanchet en novembre 2024, et vous permet de visualiser, pour les corps gérés par la DPE et la DEPAT, les opérations RH de l'année avec les liens sur les ressources (circulaires, notes, annexes ...).

N'hésitez pas à la consulter !



Direction de l'appui aux ressources humaines (DARH)

Les nouveaux dispositifs en vue de faciliter l'accès et l'installation dans un logement pour les personnels de l'académie de Bordeaux.

L'académie de Bordeaux met en place, sur l'impulsion du ministère de l'Education nationale, des nouvelles aides et dispositifs en faveur de l'accès au logement.

Ces prestations concernent les personnels nouvellement nommés ainsi que tous les personnels en activité dans l'académie.

Différentes prestations sont accessibles :

- Logement social
- Logement intermédiaire
- Logement temporaire
- Aides à la caution
- Aides à l'installation
- Prêts à l'installation



Retrouvez toutes les informations utiles sur l'intranet de l'académie :

<https://intranet.ac-bordeaux.fr/les-aides-au-logement-1>

Direction de l'encadrement et des personnels administratifs, techniques (DEPAT)

1. De nouvelle revalorisations indemnitaires ont eu lieu en 2024

Cet été, après des mesures de revalorisation des catégories C de la filière administrative, ce sont les personnels administratifs de catégorie A et B qui ont fait l'objet des revalorisations suivantes : +865€ annuels pour les attachés et +350€ annuels pour les secrétaires administratifs.

Les corps de la filière sociale ont également bénéficié des évolutions suivantes : +700€ pour les conseillers techniques et +550€ annuels pour les assistantes sociales.

Enfin, les informaticiens et les personnels techniques et pédagogiques voient les mesures suivantes se mettre en place :

- Pour les informaticiens :

Corps	Objectifs : Attractivité et fidélisation Gain forfaitaire exclusif	Objectifs: Convergence entre académies d'une même région. Ajustement de situations spécifiques. Gain complémentaire exclusif moyen	Gain total annuel moyen
IGR	800 €	200 € par ETP informaticien	1 000 €
IGE	700 €	200 € par ETP informaticien	900 €
ASI	600 €	200 € par ETP informaticien	800 €
TECH	500 €	200 € par ETP informaticien	700 €
ATRF	400 €	200 € par ETP informaticien	600 €

- Pour les PTP :

Minimas de gestion de l'IFSE et valeur de référence 2023

Corps	Groupe	Minima de gestion HORS IDF	Gain indemnitaire moyen attendu	Valeur de référence Nouvelle-Aquitaine 2023
CTS	Groupe 1	9 600 €	2 700 €	10 800 €
CTS	Groupe 2	9 200 €	2 000 €	9 828 €
PS et CEPJ	Groupe 1	8 000 €	2 500 €	9 504 €
PS et CEPJ	Groupe 2	7 600 €	1 800 €	8 028 €

Minimas de gestion de l'IFSE et valeur de référence 2024

Corps	Groupe	Minima de gestion HORS IDF	Gain indemnitaire moyen attendu	Valeur de référence Nouvelle-Aquitaine 2024
CTS	Groupe 1	10 800 €	2 300 €	13 100 €
CTS	Groupe 2	10 400 €	1 700 €	11 528 €
PS et CEPJ	Groupe 1	9 200 €	2 100 €	11 604 €
PS et CEPJ	Groupe 2	8 800 €	1 500 €	9 528 €

2. Les personnels de direction ont intégré le RIFSEEP depuis septembre 2024

Le régime indemnitaire des fonctionnaires de l'État (RIFSEEP) des personnels de direction permettra ainsi une meilleure progression salariale, une sécurité financière en cas de mutation, et des avantages pour les personnels non logés, les faisant fonction et les personnels de direction en situation d'intérim. Les arrêtés ont été transmis aux personnels concernés fin octobre.

3. La charte des pratiques de pilotage en EPLE signée le 17 juin constitue une boussole pour l'action RH de certains services

Les 1er et 2 octobre 2024, la DEPAT est venue au contact des personnels dans les réunions de l'encadrement du Lot-et-Garonne, des Landes et de Gironde afin de présenter les 3 axes et les 15 engagements de la Charte de pratique des EPLE signée le 17 juin 2024 par madame la rectrice et les organisations syndicales. Parmi ces axes, l'amélioration des circuits de communication, la simplification de l'environnement numérique et l'anticipation des actes de gestion pour sécuriser la rentrée scolaire sont trois points de priorité pour ce début d'année.

Le comité de pilotage se réunira le 20 décembre pour faire un point des actions menées.

En parallèle de la charte, l'académie s'est engagée dans d'autres engagements auprès des personnels administratifs et techniques en EPLE. Les engagements seront présentés aux organisations syndicales lors d'un prochain GT en novembre 2024.



4. Fin de la saisie des entretiens professionnels

ESTEVE a fermé le 8 novembre. 95% des entretiens ont été réalisés conformément à la démarche en ligne. Quelques points d'attention restent signalés et à reprendre pour les prochaines campagnes :

- informer suffisamment tôt l'agent de son entretien professionnel
- saisir des objectifs détaillés en lien avec les fonctions
- s'emparer de l'entretien de formation comme un outil managérial

5. Des webinaires et une WEB TV en préparation



- Webinaire avancement personnels ATSS > mardi 10 décembre de 9h à 11h
- Webinaire mobilité personnels ATSS > mardi 18 février de 9h à 11h
- Webinaire évaluation des personnels > jeudi 13 mars de 9h à 11h

À ces webinaires, une WEB - TV parcours et carrières est prévu pour le mois de janvier 2025

6. Et ma fiche de poste ?

Pour rappel, chaque agent doit disposer de sa fiche de poste en début d'année scolaire. Vous trouverez les différents modèle de fiche de poste à compléter sur le [site intranet de l'académie de Bordeaux](#)



7. Pour les contractuels, il y a un guide ?

Depuis novembre 2023, l'académie s'est dotée d'un cadre de gestion et d'un guide contractuel pour les agents.

À consulter sur le [site intranet de l'académie de Bordeaux](#).

8. Plus de partenariats avec les universités et les établissements publics en 2025

La DEPAT s'est engagée avec ces partenaires à mieux faire connaître les métiers des autres structures administratives et les possibilités de poste à découvrir. Prochainement, une nouvelle journée porte ouverte et événement en ligne sera lancé avec l'agence ERASMUS.

Mobilité des personnels enseignants du second degré, d'éducation et des psychologues de l'éducation nationale - Rentrée scolaire 2025

Le mouvement national à gestion déconcentrée est un processus qui confronte, chaque année, l'ensemble des demandes de mutation formulées par les personnels titulaires et les nouveaux personnels du second degré, aux capacités d'accueil de chaque académie. Il s'agit d'assurer le fonctionnement du service public d'éducation tout en répondant au mieux à la demande de mobilité de ces personnels.

Les participants obligatoires et les agents souhaitant une mobilité devaient impérativement déposer leur candidature au mouvement inter-académique 2025, sur SIAM via ARENA, entre le 6 novembre 2024 (12h) et le 27 novembre 2024 (12h).

Un dispositif d'accueil et d'information afin de faciliter les démarches des agents dans le processus de mobilité est mis à leur disposition pour leur apporter une aide individualisée dès la conception de leur projet de mobilité et jusqu'à la communication des résultats. Ce service est mis en place en deux temps :

- Dès le 5 novembre 2024 et jusqu'au 27 novembre (12h) : service ministériel de conseil en appelant le 01 55 55 44 45
- Après la fermeture du serveur soit le 27 novembre 2024 (12h) : service académique au 05 57 57 35 50.

Les opérations de mutations restent un moment important dans la vie professionnelle et personnelle pour tous les personnels du second degré. Aussi, la direction des personnels enseignants (DPE) reste à l'écoute des agents à chaque étape de leur projet de mobilité et met à la disposition des candidats à la mutation des informations générales sur le mouvement inter-académique 2025 en cliquant ici.

Les résultats seront connus dès le 12 mars 2025.

Direction des personnels à l'accompagnement scolaire (DPASCO)



La vidéo de présentation de la DPASCO

Afin de vous présenter les missions et l'organisation de la DPASCO, rendez-vous sur l'intranet de la DPASCO :

<https://intranet.ac-bordeaux.fr/dpasco>

Lettre info de la DPASCO n°1

Afin de communiquer aux personnels gérés par la DPASCO sur les modalités de gestion et les actualités de la paie, il a été créé la lettre info de la DPASCO dont le premier numéro, spécial rentrée des personnels AESH/APSH, est paru le 29 octobre 2024. Rendez-vous sur l'intranet de la DPASCO : <https://intranet.ac-bordeaux.fr/dpasco>

Changement d'employeur des personnels AESH

Les opérations de changement d'employeur se finalisent. Sur paie de septembre et d'octobre 2024, ce sont près de 700 agents qui ont été pris en charge par les équipes de la DPASCO 3

Campagnes d'avancement à l'ancienneté des personnels AESH/APSH

La campagne 2023/2024 s'est achevée sur paie d'octobre 2024. La campagne 2024/2025 a débuté par les agents éligibles à un avancement sur le mois de septembre 2024. Les opérations se poursuivent au fil des mois et prendront un rythme trimestriel à compter de janvier 2025.

Cellule de recrutement



L'académie promeut les métiers de l'Éducation nationale dans toute l'académie, ainsi que toutes les modalités d'accès (concours, dispositifs spécifiques, contrats notamment).

Depuis la rentrée de septembre, l'académie, a participé à 12 salons – 9 salons de l'emploi, 3 salons d'orientation à destination des jeunes. Ce ne sont pas moins de 410 candidats potentiels qui ont pris des renseignements. À cette occasion, les candidats potentiels rencontrent différents acteurs RH et/ou experts métiers.

4 autres salons de l'emploi et de l'orientation sont prévus d'ici la fin de l'année 2024.

La cellule de recrutement participe également aux salons de l'orientation pour promouvoir auprès des jeunes l'emploi de titulaires et les concours de l'Éducation nationale.

Une action de sensibilisation au handicap au rectorat



Il s'agit d'une action de sensibilisation au handicap invisible organisée par la Mission Handicap, en partenariat avec le Lab, dans le cadre de la Semaine Européenne pour l'Emploi des Personnes Handicapées.

Les personnels ont pu assister -et participer- au spectacle-conférence "*Un sourd rire vaut mieux qu'un malentendu*" animé par Vivien Laplane mettant en scène des moments de vie d'un sourd, dans sa vie quotidienne et dans le monde du travail, avant d'échanger avec le public via des questions sérieuses et des questions décalées.

Un beau moment d'échanges pour déjouer les malentendus !

Vous êtes vous-même en situation de handicap ?

Retrouvez toute l'information qui vous concerne (comment déclarer son handicap, qui contacter, comment candidater au recrutement réservé aux bénéficiaires de l'obligation d'emploi etc) en vous connectant sur le site internet de l'académie :





L'école académique de la formation continue (EAFC)

Actions passées

- Formation IA avec CANOPE : 547 inscrits au webinaire du 15/10/2024
- Formation Op@le : lancement de la vague 8 (formation et compagnonnage)
- Formation de néo-tuteurs ATSS (40 personnes inscrites)
- Formation télétravail (pour télétravailleurs et pour encadrants) : formations pilotes déployées les 5 et 6 novembre pour services académiques + il est envisagé de déployer cette formation pour les EPLE

Actions en cours

- Accueil téléphonique : nous continuons le déploiement en département de cette formation avec le CAFOC
- Prévention et gestion de crise SG d'EPLÉ : une session en Gironde et les autres sessions qui rencontrent peu de succès pour les autres départements...
- Formation V6/V7 en novembre // programmation de formation continue en cours de construction
- Formation des SG d'EPLÉ par les collectivités territoriales (le dpt de la Dordogne a commencé), le département des Landes commence
- Préparation à l'examen professionnel de SA CS, SA CE, APAE : élaboration du dossier RAEP
- Préparation à l'examen professionnel de SA CS : préparation à la note administrative
- Préparation au concours interne d'AAE : préparation à l'élaboration du cas pratique
- Adaptations à l'emploi des personnels ATSS
- Cycle de conférences de culture administrative et juridique débute à partir de novembre

Actions futures

- Ateliers pratiques et retex sur l'IA de 9 heures à venir... + séminaire IA dans les Landes en décembre
- Formation de tuteurs expérimentés en janvier (35 inscrits)
- Formation des SG d'EPLÉ par les collectivités territoriales : nous devons travailler avec les PA pour continuer ce que l'on a fait l'année dernière

Suivez-nous sur les réseaux sociaux @acbordeaux



Si vous ne souhaitez plus recevoir cette lettre d'information, [cliquez ici](#)

Lettre réalisée par le service communication du rectorat de l'académie de Bordeaux